

**JEU-CONCOURS DIGITAL DISNEY**  
**« MARVEL »**

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

The Walt Disney Company (France) S.A.S, ayant son siège social 25 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 253 463 (ci-après la « Société Organisatrice »).

**ARTICLE 2 : OJBET**

<b>Jeu</b>	La Société Organisatrice organise du 4 avril 2024 à 12h00 au 10 mai 2024 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu-concours intitulé « <b>Marvel</b> » (ci-après le « Jeu ») sur le site internet Disney.fr ( <a href="https://www.disney.fr/">https://www.disney.fr/</a> ) (la « Page du Jeu »).
<b>Mécanique du Jeu</b>	<p>Pour pouvoir accéder au Jeu, les participants doivent obligatoirement disposer d'un compte Disney.fr (voir les conditions d'inscription sur <a href="https://disneytermsofuse.com/french/">https://disneytermsofuse.com/french/</a>).</p> <p>La participation au Jeu se déroule selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le participant se connecte à son compte Disney</li><li>- Depuis la Page du Jeu, le participant doit répondre correctement à une question à choix multiples.</li></ul>
<b>Dotations(s)</b>	<p>Un tirage au sort déterminera 16 (seize) gagnants parmi les participants ayant répondu correctement à la question qui remporteront les dotations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>1<sup>er</sup> prix</u> : 1 (un) séjour standard pour 4 (quatre) personnes comprenant 1 (une) nuitée à l'hôtel Disney New York – The Art of Marvel dans une chambre standard, un accès aux deux Parcs Disney® pendant 2 (deux) jours et 4 (quatre) repas (1 petit déjeuner, 2 déjeuners en restauration service rapide, 1 dîner) d'une valeur de 1 727,02€ HT (mille sept cent vingt-sept euros et deux centimes hors taxes) environ ;</li></ul> <p>En cas de non-présentation à la date réservée par le gagnant du séjour, celui-ci ne pourra pas être réutilisé et le séjour sera perdu. La Société Organisatrice ne sera aucunement responsable pour tous frais supplémentaires associés au séjour (notamment, frais de téléphone, room service, transferts aux gares ou aéroports, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>2<sup>ème</sup> prix</u> : Un (1) produit HASBRO AVENGERS LEGENDS BOUCLIER DE CAPTAIN CARTER d'une valeur unitaire de 190€ (cent quatre-vingt-dix euros) environ ;</li></ul>

- 3<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO CASQUE ELECTRONIQUE IRON SPIDER d'une valeur unitaire de 155€ (cent cinquante-cinq euros) environ ;
- 4<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO FIGURINE AVENGERS LEGENDS 60EME ANNIVERSAIRE Super Adaptoid d'une valeur unitaire de 85 € (quatre-vingt-cinq euros) environ ;
- 5<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO PACK DE 2 FIGURINES AVENGERS LEGENDS 60EME ANNIVERSAIRE Thor et Marvel's Destroyer d'une valeur unitaire de 74 € (soixante-quatorze euros) environ ;
- 6<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel PACK DE 2 FIGURINES AVENGERS LEGENDS 60EME ANNIVERSAIRE Gray Hulk et Dr Bruce Banner d'une valeur unitaire de 74 € (soixante-quatorze euros) environ ;
- 7<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel PACK DE 2 FIGURINES MARVEL LEGENDS Shield Agent et Hydra Trooper d'une valeur unitaire de 60 € (soixante euros) environ ;
- 8<sup>ème</sup> : Un (1) produit HASBRO Marvel PACK DE 2 FIGURINES AVENGERS LEGENDS 60EME ANNIVERSAIRE Captain Marvel et Dr Doom d'une valeur unitaire de 60 € (soixante euros) environ ;
- 9<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE AVENGERS LEGENDS 60EME ANNIVERSAIRE Iron Man (Model 01) d'une valeur unitaire de 35 € (trente-cinq euros) environ ;
- 10<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE AVENGERS LEGENDS 60EME ANNIVERSAIRE Bucky Barnes d'une valeur unitaire de 35 € (trente-cinq euros) environ ;
- 11<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE MARVEL LEGENDS KNIGHTS d'une valeur unitaire de 30 € (trente euros) environ ;
- 12<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE MARVEL LEGENDS INFINITY SAGA Iron Man d'une valeur unitaire de 30 € (trente euros) environ ;
- 13<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE MARVEL LEGENDS INFINITY SAGA Civil War d'une valeur unitaire de 30 € (trente) environ ;
- 14<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE MARVEL LEGENDS INFINITY SAGA Captain America d'une valeur unitaire de 30€ (trente euros) environ ;
- 15<sup>ème</sup> prix : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE MARVEL LEGENDS INFINITY SAGA Black Widow d'une valeur unitaire de 30 € (trente euros) environ ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>16<sup>ème</sup> prix</u> : Un (1) produit HASBRO Marvel FIGURINE MARVEL LEGENDS INFINITY SAGA Thor d'une valeur unitaire de 30 € (trente euros) environ ;</li> </ul>
<b>Désignation du/des gagnant(s)</b>	Le tirage au sort sera assuré par les soins de la Société Organisatrice le 13 mai 2024 à l'issue du Jeu, selon des modalités déterminées unilatéralement par elle, aux fins de déterminer l'identité des gagnants parmi les participants ayant correctement répondu à la question.
<b>Données personnelles des gagnants collectées</b>	La Société Organisatrice collectera le nom, le prénom, l'adresse mail et l'adresse postale des gagnants exclusivement aux fins d'attribution et de remise de la dotation.
<b>Contact avec le/les gagnants et envoi des dotations</b>	Chaque gagnant sera prévenu sous sept (7) jours. Il aura alors huit (8) jours pour répondre. A la suite de son identification, toute dotation sera envoyée aux gagnants dans un délai maximal de huit (8) semaines sous réserve d'une modification du délai d'envoi prévue à l'article 5.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE VALIDITE DE LA PARTICIPATION**

#### **3.1 Participant**

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), étant inscrite sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, de ses filiales, de ses éventuelles agences, sous-traitants ou tout autre tiers agissant pour ces derniers, et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel.

#### **3.2 Participation**

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet, à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Pour toute question, le participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : [aide@disney.fr](mailto:aide@disney.fr).

#### **3.3 Nombre de participations par personne.**

Pendant toute la Durée, une seule participation par personne sera possible.

Les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle sont interdites. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

#### **3.4 Participations non prises en compte.**

Ne seront pas prises en compte les participations :

- Réalisées après la fin de la Durée ;
- Réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus ;
- Réalisées par des mineurs;
- Réalisées par des agents ou des tiers ;
- Ayant un contenu offensant, indécent, obscène, violent, haineux ou portant atteinte à un tiers.

#### **ARTICLE 4 : SELECTION DU/DES GAGNANT(S)**

Un tirage au sort ou une sélection par un jury composé des membres de la Société Organisatrice, tel qu'indiqué à l'article 2, sera assuré(e) par les soins de la Société Organisatrice, selon des modalités déterminées unilatéralement par elle, aux fins de déterminer l'identité du/des gagnant(s) parmi les participants dont la participation est conforme à la mécanique du Jeu précisée à l'article 2 et aux conditions spécifiées à l'article 3.

Le résultat du tirage au sort ou de la sélection sera sans appel. La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Jeu.

#### **ARTICLE 5 : LA/LES DOTATION(S)**

À la suite du tirage au sort ou de la sélection par un jury décrite à l'article 4 ci-dessus, chaque gagnant sera prévenu sous le délai indiqué à l'article 2 par [e-mail]. Il aura alors le délai prévu par l'article 2 pour répondre par [e-mail] afin de renseigner ses coordonnées.

En l'absence de réponse de la part d'un gagnant dans ce délai, la Société Organisatrice se réserve le droit de redistribuer le gain.

Exception faite du cas où une dotation présenterait, à sa réception par un gagnant, un défaut manifeste imputable à la Société Organisatrice, toute dotation attribuée ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant.

Toute dotation est incessible, intransmissible, et ne peut être vendue. Elle ne pourra faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

À la suite de son/leur identification, toute dotation sera envoyée au(x) gagnant(s) dans un délai maximal de huit (8) semaines. Le délai d'envoi des dotations peut être modifié par la Société Organisatrice, qui en informera le/les gagnant(s).

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un message de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées seraient erronées ou imprécises.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la/les dotation(s), en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

À toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

#### **ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le responsable de traitement des données personnelles du/des participant(s) est The Walt Disney Company Limited, 3 Queen Caroline Street, Londres W6 9PE, Royaume-Uni. La Société Organisatrice agit en tant que sous-traitant pour le traitement desdites données.

Les données personnelles du/des participant(s) pourront être transférées à un sous-traitant de la Société Organisatrice aux seules fins de gestion du Jeu, et seront conservées uniquement pendant la durée du Jeu.

En outre, les données personnelles du/des gagnant(s) pourront être transférées à un sous-traitant de la Société Organisatrice aux seules fins de la livraison de la/des dotation(s), et seront conservées pendant 1 (un) an à compter de la collecte desdites données.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») 2016/679, le(s) gagnant(s) dispose(nt) d'un certain nombre de droits, y compris un droit gratuit d'accès, de rectification ou de radiation de ses données personnelles, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre adressée au Service juridique de la Société Organisatrice.

Nous vous invitons à consulter nos Règles de respect de la vie privée (<https://privacy.thewaltdisneycompany.com/fr/>) pour en savoir plus sur la gestion ou la suppression de vos préférences en matière de marketing ou sur la suppression de vos données personnelles.

Si vous estimez, après avoir contacté la Société Organisatrice, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr>) ou l'*Information Commissioner's Office* (ICO, <https://ico.org.uk/your-data-matters/>).

## **ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

**7.1 Force Majeure.** La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

**7.2 Report du Jeu.** La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée et fera ses meilleurs efforts pour en informer les participants dans les meilleurs délais.

**7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet.** La Société Organisatrice et/ou son éventuel prestataire s'engage à maintenir la Page du Jeu dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la Page du Jeu et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7.4 Limitation relative à la jouissance de la/des dotation(s). La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la/des dotation(s) attribuée(s) et/ou du fait de son/leur utilisation impropre par le(s) gagnant(s).

#### **ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT**

Des avenants pourront être annexés au présent règlement et seront immédiatement mis en ligne sur la Page du Jeu.

#### **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement disponible sur la Page du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement avéré de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris et du domicile du participant concerné, au choix dudit participant, seront compétents.